

pension, qu'une loi récente a mise à la charge de l'Etat pour les enfants pauvres.

Ce ne sont pas les sœurs de Notre-Dame du Bon Conseil qui reçoivent semblable allocation, elles qui inscrivent sur leur programme la pension à \$125, et qui touchent à peine le dixième de cette somme.

Lorsque les élèves quittent la maison soit pour rentrer dans leurs familles, soit pour gagner leur vie au moyen de l'enseignement professionnel qu'elles y ont reçu, elles ne sont point oubliées par leurs maîtresses. Chaque année elles sont invitées à une retraite qui leur donne l'occasion de se retrouver avec leurs compagnes d'études. Chaque année, elles reçoivent de la supérieure, au nom de la communauté, de bons conseils et un souvenir parti du cœur de ces excellentes sœurs et de leurs directeurs spirituels, les aumôniers de l'Institution.

A cet égard la tradition suivie par les sœurs appelées à diriger cet établissement a grandement contribué à maintenir les liens entre les anciennes élèves et leurs éducatrices. Notre-Dame du Bon Conseil a eu la bonne fortune de posséder dans les trois supérieures qui ont succédé à sœur Marie de Bon Secours et qui toutes appartenaient à la même famille Gadbois, et dans Sœur Marie de la Merci, des femmes de dévouement qui ont dignement continué l'œuvre commencée. Made sœur Charles de la Providence qui est actuellement en charge a hérité des qualités maîtresses de ses devancières et l'Institution ne peut que prospérer entre ses mains.

\* \* \*

Pour terminer cette étude, il nous reste à parler de la chapelle de l'Institution. Elle occupe une des ailes annexées au bâtiment donnant sur la rue St-Denis. Elle est simple, avec ce luxe de propreté qui distingue les chapelles des communautés, mais elle est insuffisante à raison du